



# Schéma pluriannuel 2026

## Introduction

Dernière mise à jour du document : 27/01/2026

## Rappel du contexte législatif

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées complété par l'article 106 de la loi pour une République numérique, impose à tout service de communication publique en ligne l'obligation d'être accessible à tous.

## L'accessibilité dans la stratégie numérique de l'Ordre national des pharmaciens

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement et à la mise à disposition de sites web ou d'applications mobiles tant auprès de nos utilisateurs que de notre personnel interne, participant ainsi à la politique de l'Ordre national des pharmaciens en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap.

## Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration et d'Accessibilité) reviennent aux équipes projets numériques.

L'équipe organise des sensibilisations et des formations et peut planifier des accompagnements à destination des équipes.

Une évaluation en matière de besoins humains et financiers est en cours d'élaboration, elle conduira, le cas échéant, à l'établissement d'un poste budgétaire dédié.

## Sensibilisation



Une sensibilisation aux règles de l'accessibilité est faite systématiquement lors de l'élaboration d'un nouveau projet ou d'une évolution. Elles sont désormais systématiquement prises en compte par les équipes projets numériques.

### Des structures dédiées à l'accessibilité

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration et d'Accessibilité) et l'amélioration progressive du site web institutionnel de l'Ordre des pharmaciens et applications concernées.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma sont réalisés par l'équipe projet qui veille à :

- promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques ;
- accompagner les équipes internes ;
- assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale, la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

### Tests usagers

Si des tests usagers sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution du site web, le panel d'usagers constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et prioriser les améliorations à réaliser.

### Recrutement

Lors de la création des fiches de poste et lors des procédures de recrutement, une attention particulière sera portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques.

### Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites et applications de l'Ordre des pharmaciens a débuté en janvier 2024.



## Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2026 associé au schéma pluriannuel 2024 – 2026. Il comporte une liste récapitulative des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2026, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

## Contact

Ce document est publié sous la responsabilité du groupe chargé de l'accessibilité au sein de l'Ordre des pharmaciens : [webmaster@ordre.pharmacien.fr](mailto:webmaster@ordre.pharmacien.fr)

Toute question doit être adressée par mail à l'adresse ci-dessus.

## Plan annuel 2026

### Ce qui a été résolu:

### Ce qui est en cours :

- Chaque image porteuse d'information a-t-elle une alternative visuelle ?
- Chaque script est-il, si nécessaire, compatible avec les technologies d'assistance ?
- Dans chaque page web, chaque lien a-t-il un intitulé ?
- Dans chaque page web, la structure du document est-elle cohérente (hors cas particuliers) ?
- Dans chaque page web, chaque liste est-elle correctement structurée ?
- Dans chaque page web, l'information reste-t-elle compréhensible lorsque les feuilles de styles sont désactivées ?
- Pour chaque image utilisée comme CAPTCHA, une solution d'accès alternatif au contenu ou à la fonction du CAPTCHA est-elle présente ?
- Dans chaque page web, les messages de statut sont-ils correctement restitués par les technologies d'assistance ?
- Dans chaque page web, les déclarations CSS de couleurs de fond d'élément et de police sont-elles correctement utilisées ?
- Dans chaque page web, l'ordre de tabulation est-il cohérent ?
- Pour chaque page web, les contenus peuvent-ils être présentés sans perte d'information ou de fonctionnalité et sans avoir recours soit à un défilement vertical

pour une fenêtre ayant une hauteur de 256px, soit à un défilement horizontal pour une fenêtre ayant une largeur de 320px (hors cas particuliers) ?

- Dans chaque page web l'ordre de tabulation est-il cohérent ?
- Dans le site web, des feuilles de styles sont-elles utilisées pour contrôler la présentation de l'information ?
- Dans chaque page web chaque document bureautique en téléchargement possède-t-il, si nécessaire, une version accessible (hors cas particuliers) ?
- Pour chaque script qui initie un changement de contexte, l'utilisateur est-il averti ou en a-t-il le contrôle ?
- Dans chaque page web, les contenus additionnels apparaissant à la prise de focus ou de suvol d'un composant d'interface sont-ils contrôlables par l'utilisateur (hors cas particuliers) ?
- Dans chaque page web, les propriétés d'espacement du texte peuvent-elles être redéfinies par l'utilisateur sans perte de contenu ou de fonctionnalité (hors cas particuliers) ?
- Dans chaque formulaire, l'intitulé de chaque bouton est-il pertinent (hors cas particuliers) ?
- Pour chaque page web ayant un titre de page, ce titre est-il pertinent ?